

Didier ROBERT  
107, rue Jules Aubert  
97400 Saint-Jean

Saint-Jean le  
2 novembre 2022

ENREGISTRÉ AU GREFFE

Le 3 novembre 2022

N° 2022-261

C.R.C. La Réunion - Mayotte

Chambre Régionale des  
Comptes de La Réunion/Mayotte  
44, rue Alexis de Villeneuve

97488 Saint-Jean Cedex

Objet: rapport d'observation définitifs NREL

Je vous le remercie,

A la suite de votre rapport d'observation sur les travaux de réhabilitation de la NREL, j'entend indiquer que je ne puis que partiellement en accepter les termes en ce que la faute de l'Etat qui est parfaitement établie n'est pas suffisamment mise en évidence par la chambre.

En effet, le refus de l'Etat de respecter la procédure d'évaluation environnementale qui ouvrir une nouvelle carrière alors que les ressources en roches sont clairement évaluées et arrêtées sur le territoire est un élément d'évidence aujourd'hui.

Le point doit être rapprécié de la  
responsabilité financière de l'Etat  
dans les surcoûts auxquels la Région  
doit aujourd'hui faire face en  
l'absence d'ouverture de carrière.

Ainsi, j'attends donc maintenant,  
à l'encontre de vos conclusions, mes  
observations antérieures sur votre rapport  
qui démontrent par la totalité des  
surcoûts de la NKL liés à l'absence  
d'ouverture de carrière au rodol doit  
rester à la charge de l'Etat et non  
pour moitié à celle de la Région  
tel que cela a été indirectement accepté  
par la nouvelle majorité régionale,  
et cela au préjudice de la population  
Dumoussaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le  
Président, en l'assurance de mes  
salutations respectueuses.



Louis Robert